

# DELIBERATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D242

Séance du 24 février 2011 - Convocation du 17 février 2011

Compte rendu affiché le 4 mars 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. FODDIS, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme SORREL-DUNAND par M. BUFFARD ; Mme GOYON par Mme GLATARD, M. GOJON par M. RODRIGUEZ ; M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

### **Objet : Création opération équipement : vidéo-protection**

Les collectivités territoriales ont la possibilité de créer des opérations d'équipement. La norme budgétaire et comptable M14 permet de créer des opérations d'équipement qui fonctionnent comme un chapitre budgétaire. Les opérations d'équipement peuvent être créées à l'initiative de la collectivité.

Il est rappelé par ailleurs que la commune s'est engagée dans un programme de remise en état et d'extension de la vidéo-protection sur son territoire. L'État accompagne ce projet et verse une subvention à la commune pour son financement. Ce programme étant d'un montant conséquent pour le budget communal et afin d'en suivre au plus près l'évolution, il est proposé de créer une opération qui sera codifiée 0088.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la norme comptable et budgétaire M14,
- VU le Budget Primitif,
- **APPROUVE la création d'une opération d'équipement "0088 - Vidéo-protection",**
- **DIT que cette opération est considérée comme un chapitre budgétaire en vertu de la norme comptable et budgétaire M14,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 24 février 2011  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 04/03/2011
- Publication ou affichage le 04/03/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 4 mars 2011  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.